

## Baccalauréat professionnel : spécialité bio-industries de transformation

### Annexe IV

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Bio-industries de transformation		Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public			Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
		Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E1 : Épreuve scientifique</b>			<b>6</b>						
<b>Sous-épreuve E11 : Génie industriel</b>		U11	3	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>Sous-épreuve E12 : Mathématiques</b>		U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
<b>Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques</b>		U13	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
<b>E2 : Technologie des bio-industries</b>		U2	4	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
<b>E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>			<b>11</b>						
<b>Sous-épreuve E31 : Soutenance du rapport de stage</b>		U31	3	CCF		Ponctuel pratique	30min	CCF	
<b>Sous-épreuve E32 : Conduite d'une fabrication</b>		U32	4	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
<b>Sous-épreuve E33 : contrôle et connaissance des produits</b>		U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
<b>Sous-épreuve E34 : Economie-gestion</b>		U.34	1	CCF		Ponctuel oral	30 min		
<b>Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement</b>		U.35	1	CCF		Ponctuel écrit	2h		
<b>E4 : Épreuve de langue vivante</b>		U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
<b>E5 : Epreuve de Français, histoire, géographie et éducation civique</b>			<b>5</b>						
<b>Sous épreuve E51 : Français</b>		U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<b>Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique</b>		U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>		U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>OU</b>									
<b>Éducation socio-culturelle pour l'enseignement agricole</b>		U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
<b>E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive</b>		U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
<b>Épreuve facultative (2)</b>									
<b>Langue vivante</b>		UF1		Ponctuel oral	20min (1)	Ponctuel oral	20min (1)	Ponct. oral	20min (1)

(1) Dont cinq minutes de préparation

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.  
Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention